

LE 14 JUIN, EN GRÈVE POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL



DECLARATION PREALABLE du SNUipp-FSU CAPD 30-05-16

« Ils peuvent empêcher les fleurs de pousser, ils n'empêcheront pas le printemps d'arriver » disait un certain... Pablo Neruda ! En ce 30 mai 2016, on peut dire que, si d'un point de vue météorologique, le printemps se fait toujours désirer, d'un point de vue social, en revanche, il était en avance.

Ainsi, depuis le mois de mars, le SNUipp-FSU, avec la FSU, est présent au côté de six autres organisations syndicales de salarié(e)s et de jeunesse, pour exiger le retrait de la loi Travail. Nous le serons à nouveau le 14 juin prochain.

Le cœur de notre métier est de faire grandir et s'épanouir les jeunes de ce pays afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés, et nous ne pouvons pas accepter qu'ils deviennent demain des précaires à vie, malléables et corvéables à merci. Nous ne pouvons pas non plus accepter l'inversion de la hiérarchie des normes, et une régression sociale qui nous ferait revenir bientôt au XIXème siècle. D'autant qu'il ne faut pas se leurrer : après la casse du code du travail, c'est à la casse du statut des fonctionnaires que nous assisterons. C'est précisément parce que nous avons à cœur d'assurer, partout sur le territoire, et notamment auprès des populations les plus défavorisées, avec dévouement et sincérité, notre mission de Service Public, que nous restons mobilisés.

Défendre très concrètement le Service d'Éducation tel que nous le concevons, c'est par exemple défendre la spécificité des EREAs. Le SNUipp-FSU n'a pas abandonné ce dossier, et à notre initiative, rejoints par 3 autres syndicats, nous serons en grève et à Paris ce mercredi 1er juin, pour marteler devant le ministère :

- Non au démantèlement des EREA et de l'enseignement adapté du second degré.
- Oui au maintien des PE Éducateurs-trices à l'internat éducatif.
- Oui au versement de l'ISAE ou de l'ISOE aux PE d' EREA.
- Oui au renforcement de l'enseignement adapté du second degré avec des enseignant-es éducateur-trices spécialisé-es formé-es et des moyens supplémentaires pour la réussite scolaire de tous les élèves scolarisé-es en EGPA.
- Oui au respect des projets des équipes des EREA quant à l'organisation et le fonctionnement de l'internat éducatif.

Une délégation de PE éducateurs de l'EREA de Bissy, accompagnée du SNUipp-FSU 73, y représentera la Savoie.

Plus près de nous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les enseignants des écoles du REP+ de Chambéry, aux côtés des familles, restent en alerte. Nos questions et remarques, qui vous avaient tant fâché lors de la CAPD du 7 avril dernier, restent d'actualité. L'Inspection Académique va-t-elle donc tout accepter de la ville de Chambéry ? La contradiction évidente entre les discours et les actes devient pénible à vivre. C'est d'ailleurs cette dichotomie, ouvrons une parenthèse, qui est le plus souvent source de « travail empêché » et de souffrance au travail.

Comment continuer d'exiger des enseignants de mettre en place un projet REP+ ambitieux, quand les décisions de la ville vont à l'encontre des préconisations ministérielles en la matière ?

Comment leur demander de participer à des formations et des réflexions sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, sur les nouveaux programmes de l'école maternelle, quand les décisions de la ville vont à l'encontre des préconisations ministérielles en la matière ?

Le SNUipp-FSU 73, avec le Se-Unsa, soutient les collègues des Hauts de Chambéry. Ainsi, nous étions présents à leurs côtés le soir du conseil municipal le 17 mai dernier, lorsque le Maire a délibéré sur la fermeture de l'école Pablo Neruda et les nouveaux périmètres scolaires. Comment pensez-vous que nos collègues ont réagi ce soir-là, en entendant M. Dantin dire publiquement qu'il « [avait] dit aux directrices d'écoles quand [il] les [avait] reçues l'autre jour [qu'il voulait] continuer à travailler avec elles », alors que c'est faux ? Comment pensez-vous que nos collègues ont réagi ce soir-là, en entendant M. Dantin annoncer une réunion de concertation entre les directeurs(trices), la mairie et l'inspection le 2 juin, alors que dans les écoles personne n'était au courant ?! Était-ce normal de l'apprendre de cette façon ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, collusion ou pas, toujours est-il que vous avez laissé carte blanche à la mairie sur ce sujet, et c'est terrible. En termes de carte scolaire, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter le 17 juin, le scénario envisagé et annoncé par la mairie, avec votre aval selon eux, est d'ores et déjà à réécrire. Une classe devait se créer à Vert-Bois, pour laquelle la mairie allait engager des travaux. A ce jour, les effectifs n'y sont pas ! En revanche, deux écoles maternelles explosent et pourront prétendre à une ouverture (Combes et Pommeraie), une troisième n'est plus qu'à deux élèves du seuil d'ouverture (Grenouillère). En bref, rien ne se passe comme prévu, et tout cela manque cruellement de sérieux. Sans parler de l'annonce d'une ouverture de classe de grande section qui dépendrait de la maternelle des Combes, dans les locaux de l'élémentaire Madeleine Rebérioux, là encore avec votre accord, dicit l'adjointe aux affaires scolaires ; quelle aberration !

Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui, mais sachez que si vous vouliez dégoûter les enseignants, vous ne vous y seriez pas pris autrement. Demain soir, parents délégués, équipes pédagogiques, DDEN, certains élus, se réuniront au Scarabée pour faire le point, avec nos deux organisations syndicales. Pour nous, le dossier n'est pas clos, d'autant moins que la prochaine fermeture de l'intégralité du groupe scolaire Haut-Mâché est désormais officielle. Peut-être la DSDEN sortira-t-elle enfin de son silence à ce propos ?

Encore plus près de nous, en ce jour de CAPD mouvement, ce sont 755 de nos collègues qui attendent impatiemment de connaître leur affectation. Qui osera prétendre que le mouvement intradépartemental s'améliore ? Pas nous, en tous les cas. Cette année, à peine un peu plus d'un tiers des enseignant-es obtiendra satisfaction. Certaines incongruités nous interrogent. Sachez d'ailleurs que nous avons plusieurs situations concrètes à propos desquelles nous voulons vous interroger, et attendons votre arbitrage. Nous ne les aborderons pas dans le cadre de cette déclaration préalable, mais toutefois, nous le ferons avant d'entrer dans le détail du projet de mouvement.

Depuis la prise en main, en 2008-2009, des modalités du mouvement départemental par le ministère, tous les départements ont connu une dégradation des taux de satisfaction, le mouvement est devenu illisible et a perdu de la fluidité.

En matière de mouvement, rien de plus normal que ces opérations soient, dans une première approche, perçues personnellement. Il s'agit de trouver individuellement la meilleure adéquation entre sa vie personnelle, ses souhaits professionnels et la localisation de son lieu d'exercice. C'est une recherche légitime. Dans une seconde approche, la réalité d'un territoire, la nécessité d'assurer partout et pour tous un enseignement viennent percuter notre première appréhension. Alors s'impose à tous la

réalité de l'implantation des postes, de leur inégale attractivité et d'une harmonisation imparfaite avec les souhaits personnels. Se pose alors la question du mécanisme d'adaptation entre les personnels et les postes ! Ce mécanisme est concrétisé par les opérations du mouvement qui assurent annuellement la régulation et la répartition des personnels sur l'ensemble des postes.

Partant du postulat de deux ensembles finis, l'implantation des postes d'un côté et les personnels de l'autre, deux logiques différentes s'entrechoquent. Du côté des personnels participants à la première phase S'il y a peu de raisons « naturelles » d'arriver à une harmonie parfaite, chaque collègue doit pouvoir se projeter dans un délai raisonnable afin de se stabiliser et obtenir une nomination à titre définitif. De même, chaque collègue doit pouvoir améliorer sa situation. Dans le cadre de la participation au mouvement, il s'agit d'observer que les personnels expriment deux types de motivations différentes selon leur situation initiale. Les uns disposent d'un poste et souhaitent améliorer leur situation. Pour eux à défaut d'obtenir un nouveau poste, ils sont certains de conserver celui qu'ils occupent avant le mouvement. En Savoie, ils sont entre 250 et 300 annuellement sur ces cinq dernières années. Les autres sont « sans poste » au début de cette opération. Ce sont principalement les collègues restés « sans poste » à l'issue du mouvement précédent et nommés à titre provisoire. Ce sont aussi ceux qui ont perdu leur poste dans le cadre des opérations de la carte scolaire, ceux qui entrent dans le département ou les collègues stagiaires qui ont été titularisés. Du côté des postes, on peut identifier, là aussi, deux ensembles. Le premier est constitué des postes vacants à l'ouverture du serveur. Ce sont les postes libérés par nos collègues faisant valoir leur droit à pension, les collègues quittant le département, les postes créés au cours de la carte scolaire, auxquels s'ajoutent les postes restés vacants lors du mouvement précédent. Le second est constitué par tous les autres postes qui peuvent se libérer au fil du mouvement. Ce sont les postes étiquetés «Susceptibles d'être vacants».

C'est quoi alors le mouvement ? Sur ces bases, plus le nombre de postes vacants est important plus il y aura de collègues sans poste au début qui trouveront une affectation. Chaque poste vacant est, en effet, le début d'une chaîne. Si le collègue affecté avait un poste, il le libère, ce qui permet à un second collègue de l'obtenir. La chaîne continue jusqu'à ce qu'un collègue «sans poste» vienne la terminer. Depuis la mise en place des nouvelles modalités en 2009, deux problématiques ont été mises en lumière dans le travail mené avec la profession. La première consiste à observer que de moins en moins de collègues venaient s'intercaler entre le poste vacant de début et la fin de cette chaîne. En effet, par le jeu de bonifications conséquentes un nombre important de postes vacants étaient directement attribués à un collègue sans poste. La seconde problématique part du constat qu'un nombre lui aussi conséquent de collègues ne parvenaient pas à entrer dans le mouvement et à obtenir une nomination à titre définitif. C'est le résultat de la baisse d'influence dans le barème de l'Ancienneté Générale de Service. Là aussi, les bonifications étaient telles que malgré l'augmentation de l'AGS, le barème nécessaire à obtenir un poste à titre définitif restait inatteignable. La logique du mouvement reste qu'il s'agit, dans un délai raisonnable, d'obtenir un poste à titre définitif, puis d'améliorer sa situation au fil du temps. Malgré de nettes améliorations ces dernières années, pour le SNUipp-FSU il faudrait que l'Ancienneté Générale de Service retrouve son rôle complètement central dans le barème et les bonifications leurs rôles discriminants permettant de départager les situations.

Des améliorations restent à obtenir afin que les bases du mouvement redeviennent plus équitables, transparentes, lisibles et que des perspectives s'ouvrent enfin pour tous. Mais il serait illusoire de croire en l'avènement d'un mouvement qui permettrait à tous, d'obtenir le poste convoité. Il faudra toujours se rappeler que cette opération consiste à affecter des collègues (qui ont leur logique

induite par des situations personnelles) sur des postes fixés sur un territoire afin d'assurer la mission de service public d'éducation. C'est toute la grandeur mais aussi la servitude de la mission des fonctionnaires que nous sommes. **Il faut toutefois nécessairement obtenir de nouvelles évolutions pour améliorer le mouvement départemental. Le SNUipp-FSU 73 compte bien ré-ouvrir ce chantier dès l'an prochain.**

Évidemment, pour que cette opération s'améliore grandement, certains points sont selon nous incontournables, comme le fait de pouvoir laisser son poste en le déclarant au mouvement, ou encore d'avoir une réelle deuxième phase, avec liste de postes et saisie de vœux.

Pour terminer, nous voudrions savoir ce qu'il en sera de votre politique en matière d'inéats et exéats cette année ? Pour notre part, nous souhaitons bien sûr que les exéats soient accordés, et le plus grand nombre d'inéats favorisé. A ce propos, nous en profitons pour rappeler que la CAPD est obligatoirement consultée en matière de « mouvement ». Il n'est plus possible que les inéats et exéats soient traités en toute opacité en-dehors du contrôle des commissaires paritaires. Les dossiers devant être renvoyés à la DSDEN pour le 20 mai, nous attendons donc d'être destinataires, dans les meilleurs délais, de la liste des demandes d'entrée et sortie du département.

Enfin, parce que cela a beaucoup agité, et à raison, les équipes pédagogiques, un point sur la circulaire départementale concernant les maintiens : nombreux sont les collègues qui nous ont interpellé à ce sujet, qu'ils soient adjoints, psychologues scolaires ou enseignants référents. Quand un enfant connaît des difficultés particulières, qu'un maintien est envisagé, que le laisser passer dans la classe supérieure ne va faire qu'entretenir sa souffrance voire déclencher une phobie scolaire, quand un travail est mené avec la famille qui accepte cette proposition du conseil des maîtres, il est difficile d'avaler in fine le refus de l'IEN. Quoi qu'on en dise, ce n'est pas l'IEN qui est en classe, qui dialogue avec la famille quotidiennement, qui connaît l'enfant en question.

Nous pouvons lire l'an passé dans les bureaux de la DSDEN « les textes sont clairs et les mêmes pour tous », mais il semble que diverses interprétations se fassent jour. Si l'avis de l'IEN doit être requis, c'est au conseil des maîtres que revient la décision finale, ainsi qu'il est prévu au décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 - JO du 20-11-2014 qui précise « *À titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. Il fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève. La décision de redoublement est prise après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré.* »